



INTERVENTION CGT ÉDUC'ACTION CONFÉRENCE DE PRESSE CSTE

23 JUIN 2026

En tant qu'administration employant directement ou indirectement plus de 1 200 000 agentes et agents, et accueillant quotidiennement plus de 12 000 000 d'élèves, l'adaptation de l'Éducation nationale aux risques et défis posés par la crise écologique est une absolue nécessité.

Les faits sont têtus et nous vivons actuellement une deuxième canicule en moins d'un mois, alors que nous sommes en pleine période d'examen. Le ministre avait présenté le 28 mai son « plan ministériel de gestion des vagues de chaleur » visant à « protéger les personnels et les usagers » et garantir la continuité du Service public d'Éducation. Tout en reconnaissant qu'aucune réglementation-mesure n'existait pour protéger personnels et élèves, il ne proposait aucune modification réglementaire, aucun plan global de rénovation énergétique, aucun calendrier (même pas un horizon...) ni d'obligations thermiques. Aujourd'hui, la gestion de cette vague de chaleur se fait pratiquement au jour le jour. Tout cela rappelle tristement la gestion chaotique de la période Covid. On assiste une nouvelle fois à un enchaînement de réunions ministérielles « vague de chaleur » qui n'aboutissent qu'à des « directives » adressées aux directions académiques, sans cadre national ni consignes claires.

Le plan quant à lui, reste sur du descriptif-prescriptif sans contrainte ni engagement concret de la part de l'État tout en renvoyant à la seule responsabilité des collectivités territoriales et des personnels... En bref, il répond une fois de plus par un bricolage dans l'urgence et des décisions au cas par cas laissées à l'appréciation des préfets et des préfetes, des collectivités ou des chef-fes d'établissement.

Cette réponse élude la chaîne des responsabilités (isolant de fait les directeurs et directrices d'école), crée de la confusion, de l'inégalité de traitement et une forte insécurité pour les personnels et les familles.

Cette situation est incompréhensible. Cela fait des années que la CGT Éduc'action, avec d'autres organisations syndicales et associations, alerte sur les effets concrets du réchauffement climatique et la multiplication des épisodes de canicule. Seuls les pouvoirs publics et E.Macron persistent à penser que de tels événements ne sont pas prévisibles et exceptionnels ou qu'il serait envisageable de travailler davantage l'été...

C'est avec cet éclairage que les recommandations n° 13 et 13 bis du rapport prennent tout leur sens :

La mise en place de "plans canicule" opérationnels, en suivant les obligations du décret n°2025-482 du 28 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur, définis au niveau national, adaptés au niveau académique et activés localement, permettant aux préfets-ètes et aux chef-fes d'établissement de garantir la continuité du service public et en particulier pour le premier degré, de l'accueil des élèves, avec la nécessité d'assurer la sécurité des personnels et des élèves. Ces plans auront pour objet de définir les modalités et les variables d'adaptation de l'accueil des élèves, des enseignements dispensés aux élèves et des horaires de travail des personnels et des élèves. Cette

mise en œuvre se fera en association avec les instances académiques de l'Éducation nationale. (*recommandation 13*)

La mise en place de plans canicule proposant des adaptations prenant en compte les besoins des élèves et personnels en situation de handicap. (*recommandations 13bis*)

Il nous apparaît irresponsable de laisser les personnels et les élèves subir les conséquences d'un bâti scolaire insuffisamment adapté aux fortes chaleurs, au manque d'équipements et surtout à une absence persistante d'anticipation. Or le plan présenté est vide et inadapté. Il masque l'absence de politique-budget volontariste de rénovation et d'adaptation des bâtiments, et le désengagement de l'État. Il vise surtout à garder, coûte que coûte, les établissements-écoles-services ouverts pour « maintenir la continuité pédagogique » même si cela met les personnels-élèves en danger ou n'a aucun sens pédagogique.

C'est pourquoi, la CGT Educ'action exige :

- des consignes nationales et académiques claires, applicables immédiatement ;
- la protection effective de tous personnels et élèves vulnérables, sans attendre des procédures interminables ;
- des décisions anticipées sur les examens ;
- la possibilité de fermeture des établissements, écoles, services lorsque les conditions de travail et de sécurité ne sont plus réunies ;
- La mise en sécurité des laboratoires en EPLE par l'évacuation des déchets chimiques par une entreprise experte dans ce type de traitement et la mise en sécurité des produits stockés avant la fermeture de l'établissement. Nous estimons à 30% les établissements qui ne disposent pas d'armoire ventilée d'après une enquête initiée par la CGT Educ'action auprès des personnels de laboratoire.
- un plan pluriannuel de rénovation thermique du bâti scolaire, doté de moyens à la hauteur des besoins.

En ce qui concerne le bâti scolaire nous le demandons et portons avec d'autres organisations et associations dans le cadre de la campagne AES « pour une école bien dans ses murs » mais il tarde à être mis en place en raison de l'austérité budgétaire qui coupe dans les budgets de l'écologie. (Fonds Vert divisé par 4 en 2 ans et fin de nombreux projets). De plus, si le bâti scolaire est du ressort des collectivités, c'est bien à l'État-employeur et au gouvernement de mettre la main à la poche afin que les personnels exercent dans des conditions dignes.

L'urgence est donc à un grand plan national de rénovation et de construction avec un financement pluriannuel volontariste garantissant de meilleures conditions de travail et d'étude.

Par ailleurs, l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) estime qu'au-dessus de 30° pour une activité sédentaire et de 28° pour un travail physique, la chaleur constitue un risque pour la santé.

Les mobilisations, en particulier celles de la CGT du bâtiment, ont porté leur fruit et permis de gagner le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 qui s'applique aussi aux personnels de l'éducation nationale. Celui-ci impose des obligations pour protéger les personnels lors des épisodes de chaleur intense (déterminés par Météofrance) :

- adapter les horaires de travail afin de limiter la durée et l'intensité de l'exposition et de prévoir des périodes de repos
- mettre en place des procédés de travail réduisant ou supprimant l'exposition à la chaleur (dispositifs filtrant ou occultant, ventilateurs, brumisateurs...)
- augmenter l'eau potable fraîche mise à disposition des travailleurs
- aménager les lieux et postes de travail ;

- Évaluation spécifique du risque chaleur dans le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels). Formation et information renforcées pour tou-tes
- Équipements adaptés et procédure de signalement des malaises.

Malgré tout cette législation n'établit pas de température au-delà de laquelle un personnel ne peut occuper son poste. Et il n'y a aucun renforcement du droit de retrait.

Par conséquent, face à l'urgence nous demandons que **dès lors que les conditions matérielles ne permettent plus de garantir la sécurité des agent-es et des élèves, des mesures exceptionnelles soient envisagées**. Si aucun aménagement raisonnable des horaires, des locaux ou de l'organisation du service ne permet d'assurer un accueil sécurisé, la question de la fermeture temporaire des établissements concernés doit être explicitement posée, mais elle ne peut pas relever seulement d'une décision préfectorale et des collectivités.

Pour terminer, je vous donne quelques chiffres suite à l'enquête intersyndicale avec la FSU et SUD que nous avons menée auprès de tous les personnels de l'Education nationale et à laquelle nous avons obtenu plus de 9000 réponses.

95,5% des répondants ont affirmé avoir des problèmes de confort thermique quand il fait chaud.

Pour les températures les plus hautes observées, une majorité a répondu 30° mais on a par exemple 12% qui nous ont répondu avoir constaté jusqu'à 35° dans les salles de classe. (c'est certainement davantage cette année !)

Concernant le matériel ils sont 38,4% à rencontrer des problèmes avec les volets ou autres protections extérieures qui sont défectueux ou à avoir des stores cassés ou inexistantes.

Problème "d'effet de serre" l'été dans des cages d'escalier entourées de vitres...

Dans une école à Saint Louis de la Réunion : problème de fuite et d'infiltration dans les salles, vitres brisées non remplacées où les collègues colmatent avec du carton, soleil direct sur des fenêtres sans rideau avec un relevé de température à plus de 40°.

A Mayotte la situation ne s'arrange pas alors que nous sommes un an après le passage du cyclone Chido, cela nous laisse perplexes pour un engagement rapide en métropole sur les questions du Bâti scolaire.

Ce genre de témoignage démontre les conditions inacceptables dans lesquelles les personnels et les élèves travaillent et l'urgence à s'emparer de ces questions.

Solutions

Des choses qui peuvent aller assez vite : les volets, les stores, les isolations thermiques, les cours végétalisées. Au moins une pièce fraîche par école.